



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
11 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2016**  
6-9 septembre 2016, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Gambie  
(2017-2021)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	6
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Suivi et évaluation . . . . .	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Gambie (2017-2021) . . . . .	12



## I. Considérations générales

1. Depuis une vingtaine d'années, la Gambie jouit d'une paix relative et d'un environnement politique stable malgré deux tentatives de coup d'État en 2006 et 2014. L'indice de développement humain est passé de 0,330 à 0,441 entre 1990 et 2014<sup>1</sup>, ce qui témoigne des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment les objectifs 2<sup>2</sup> et 4<sup>3</sup> atteints en 2015. La « Vision 2020 », document d'orientation à long terme élaboré en 1996, fixait pour 2020 la date de l'entrée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Mais trois plans de développement à moyen terme<sup>4</sup> successifs n'ont pas dégagé la croissance nécessaire pour réaliser cet objectif, car les réformes économiques ont subi une dérive progressive alors que d'autres facteurs extérieurs ont joué<sup>5</sup>. Le nouveau plan en cours de formulation est aligné sur le document Vision 2020, sur les objectifs de développement durable<sup>6</sup> et sur « l'Agenda 2063 » de l'Union africaine.

2. La pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sont des problèmes qui touchent la Gambie pour les raisons suivantes : des ressources naturelles productives limitées; une faible résilience aux changements climatiques et aux chocs extérieurs; une grande partie des fruits de la croissance allant davantage aux zones urbaines qu'aux zones rurales<sup>7</sup>; une pénurie d'emplois pour les jeunes et pour les femmes; un manque d'accès des femmes aux actifs productifs<sup>8</sup>; une capacité de contrôle institutionnel limitée; l'absence de programmes de protection sociale et de filets de sécurité.

3. En 2010, on estimait que 48,4 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour<sup>9</sup>. L'indice multidimensionnel de pauvreté 2013 montre que 57,2 % des Gambiens sont pauvres<sup>10</sup>, tandis que 21,3 % vivent tout près du seuil multidimensionnel de pauvreté, avec des disparités et des inégalités

<sup>1</sup> Rapport sur le développement humain, 2015.

<sup>2</sup> Le taux brut de scolarisation était de 101,2 % en 2015 : 103,5 % pour les filles, 99 % pour les garçons. Rapport sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement, 2014.

<sup>3</sup> Les taux de mortalité infantile et post-infantile ont été abaissés respectivement à 34 pour 1 000 à 54 pour 1 000 alors que les objectifs étaient 42 et 67,5 pour 1 000 naissances vivantes en 2014. Rapport sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement, 2014.

<sup>4</sup> Le plan de développement le plus récent est le programme de croissance et d'emploi 2012-2015, prolongé jusqu'à 2016.

<sup>5</sup> Le produit intérieur brut par habitant en termes réels était de 271 dollars en 2014, ce qui est encore loin d'atteindre le seuil du groupe des pays à revenu intermédiaire en 2020.

<sup>6</sup> Les objectifs de développement durable ont été lancés à l'échelle nationale et un premier classement des objectifs achevés a été mené à bien grâce à une consultation (rapport de 2015).

<sup>7</sup> En milieu rural, le taux de pauvreté est de 79,5 %, contre 24,4 % dans les villes (étude multinationale sur la pauvreté, 2015).

<sup>8</sup> En Gambie, 76,4 % des femmes n'ont pas accès à la terre, contre 61,9 % des hommes (Enquête démographique et sanitaire sur la Gambie, 2013).

<sup>9</sup> Cinquante-six pour cent de la population active sont considérés comme travailleurs pauvres (enquête sur l'activité, 2012). Source : enquête intégrée sur les ménages, 2010. La pauvreté a été ramenée de 58 % en 2003 à 48,4 % en 2010.

<sup>10</sup> L'indice multidimensionnel de pauvreté mesure le degré de privation des ménages sur le plan de l'éducation, la santé et le niveau de vie. Le calcul de la note repose sur une pondération de 10 indicateurs, avec un critère de 33 %, pris comme seuil de pauvreté. Ainsi, les ménages dont la note pondérée totale est supérieure à 1/3 sont considérés comme pauvres sur le plan multidimensionnel, ceux ayant une note inférieure à 1/3 étant considérés comme non pauvres.

importantes entre régions<sup>11</sup> et entre hommes et femmes. Plus de 79,5 % de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 29,4 % des citadins. L'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, demeure élevée, à 0,46 en 2010<sup>12</sup>, et ne diminue pas, en raison de l'absence de véritables programmes de protection sociale s'attaquant à l'inégalité. La croissance a été en moyenne de 1,8 % au cours des cinq dernières années<sup>13</sup>, tandis que le taux de chômage était de 29,2 %, les femmes (38,3 %) et les jeunes (38 %) étant le plus affectés par le chômage<sup>14</sup>. La faible productivité dans les différents secteurs de l'économie est due à un fort analphabétisme (48 %) et à la rareté des compétences professionnelles<sup>15</sup>, ce qui se traduit par un manque d'emplois, de possibilités de revenus et de revenus effectifs<sup>16</sup>; ceci perpétue l'exclusion, notamment celle des femmes rurales et des jeunes ruraux.

4. L'Évaluation des politiques et des institutions nationales, effectuée par la Banque mondiale, signale une détérioration des politiques et des institutions du pays et cela se traduit par une diminution de 3,5 en 2011 à 3,1 en 2015 de la note de la Gambie<sup>17</sup>. La Gambie figure sur la liste des États fragiles en 2016<sup>18</sup> en raison surtout de sa faible capacité institutionnelle de gestion économique<sup>19</sup> et d'un manque de cohérence des politiques suivies. L'examen à mi-parcours du programme d'accélération de la croissance et de création d'emplois a révélé la faiblesse de la gestion économique, une cohérence très réduite entre les différents domaines prioritaires et l'affectation des ressources, ainsi que la faiblesse des résultats; cela a encore limité la croissance, avec des retombées sur la pauvreté et l'emploi<sup>20</sup>. En 2015, le Gouvernement a reconnu la précarité institutionnelle et établi le Ministère du plan et des politiques, chargé des fonctions de planification du Ministère des finances et des affaires économiques, pour améliorer la cohérence des différentes interventions de l'État.

5. L'impact du changement climatique est prononcé dans l'agriculture, toujours fortement dépendante de la pluviométrie<sup>21</sup>. La contribution de l'agriculture à

<sup>11</sup> Étude du PNUD sur la pauvreté multidimensionnelle, 2015. Les régions les plus paupérisées sont Kuntaur (90 %) et Janjambureh (85 %). La région de Basse est celle qui compte le plus grand nombre de pauvres.

<sup>12</sup> Rapport sur l'enquête intégrée sur les ménages, vol. I, 2010.

<sup>13</sup> Bureau gambien de statistique, comptes nationaux sur le revenu, 2015.

<sup>14</sup> Enquête de 2012 sur la population active.

<sup>15</sup> Enquête de 2012 sur la population active.

<sup>16</sup> Programme d'accélération de la croissance et de création d'emplois, examen à mi-parcours, 2014 (soutenu par le PNUD).

<sup>17</sup> Évaluation des politiques et des institutions nationales, rapport sur la Gambie, 2015.

<sup>18</sup> La Banque mondiale a harmonisé en 2016 sa liste de pays en situation fragile. Une étude récente du Fonds monétaire international (FMI) indique que, entre 1990 et 2013 les politiques et institutions budgétaires ont joué un rôle notable dans la résilience des pays subsahariens.

<sup>19</sup> Les problèmes de gestion économique se sont traduits par l'alourdissement du déficit budgétaire, qui représente 11 % du produit intérieur brut en 2014 et qui a été financé par la dette, ce qui crée pour le pays des déséquilibres macroéconomiques. La masse salariale et le paiement des intérêts ont ensemble dépassé 70 % du budget total, ce qui limite d'autant les fonds disponibles pour le développement. Rapport du FMI de septembre 2015. Le taux d'intérêt élevé sur les bons du trésor (plus de 20 %) a réduit la possibilité pour le secteur privé de trouver des crédits et des moyens de financement (-7,5 %) en 2014. *Perspectives économiques en Afrique*, 2015.

<sup>20</sup> Programme d'accélération de la croissance et de création d'emplois, examen à mi-parcours, octobre 2014.

<sup>21</sup> Plus de 98 % des terres arables en Gambie sont consacrées à l'agriculture pluviale, ce qui rend le secteur fortement tributaire de la variabilité des précipitations.

l'économie a diminué, de 29 % durant les années 80 à 23 % en 2015, ce qui explique le ralentissement de la croissance économique. Le changement climatique retentit aussi sur le tourisme, la pêche et la foresterie, ce qui limite les possibilités de diversification de l'économie. La vulnérabilité à la montée du niveau de la mer<sup>22</sup> ajoute aux pressions sur l'environnement et sur les moyens d'existence des populations côtières<sup>23</sup>. La dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et le déboisement, alliés à une capacité d'adaptation limitée, font que l'économie se trouve placée sur une trajectoire de développement qui n'est pas viable à terme<sup>24</sup>. L'accès limité des femmes<sup>25</sup> et des jeunes aux ressources productives et aux possibilités de participer aux décisions les affecte de façon disproportionnée. Une amélioration des moyens d'existence d'une population jeune qui ne cesse d'augmenter dans les zones rurales pourrait limiter l'exode rural et l'émigration<sup>26</sup>.

6. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, examiné à mi-parcours en 2014, indique que des progrès ont été réalisés dans la démocratisation mais que de graves problèmes demeurent. La lenteur des réformes empêche les citoyens de participer aux décisions, notamment celles concernant les femmes<sup>27</sup>, la lutte contre la corruption et l'obligation de rendre des comptes, ainsi que la promotion du respect de la légalité et des droits de l'homme, tout en entravant l'application de la politique et des stratégies de décentralisation qui permettraient d'améliorer la gouvernance économique et politique, comme le montre l'évaluation du programme de réformes de la fonction publique<sup>28</sup>.

7. Les femmes et les filles sont particulièrement victimes de la misère en raison de normes et de pratiques sociales et traditionnelles, dont témoignent la prévalence toujours forte de la mutilation génitale féminine (76 %), les mariages d'enfants<sup>29</sup> et le fort taux d'abandon scolaire chez les filles<sup>30</sup>. Le PNUD préconise l'adoption de politiques et de législations plus vigoureuses dans le sens de la parité et de l'émancipation des femmes, pour qu'elles participent aux décisions.

8. La Commission électorale indépendante organise périodiquement des élections. Cependant, le pays aurait tout à gagner à élargir l'espace politique et à améliorer la participation à la vie politique. Le PNUD a montré qu'il possédait un avantage comparatif dans l'amélioration de l'efficacité du pouvoir judiciaire, par la mise en place de services mobiles innovants d'aide juridictionnelle, de services d'aide juridictionnelle décentralisés et un secrétariat pour le règlement des différends afin de rendre la justice plus facilement accessible<sup>31</sup>. Le PNUD apporte aussi son soutien à l'audit de performance du Bureau national de l'audit, à la

<sup>22</sup> Une montée de 1 mètre du niveau de la mer inonderait 8,7 % de la superficie de la Gambie.

<sup>23</sup> Évaluation commune de pays.

<sup>24</sup> Pour répondre à ce problème, le Gouvernement gambien a formulé une politique de lutte contre le changement climatique en 2015.

<sup>25</sup> Les femmes ne représentent toujours que 9,4 % des parlementaires, selon le rapport sur les OMD, 2014.

<sup>26</sup> Selon des données d'Eurostat, plus de 12 000 migrants gambiens ont demandé l'asile en 2014.

<sup>27</sup> Les femmes ne représentent que 9 % des parlementaires et moins de 20 % des conseillers locaux.

<sup>28</sup> Évaluation finale de la réforme de la fonction publique et du renforcement des institutions, 2012.

<sup>29</sup> Enquête démographique et sanitaire sur la Gambie, 2013; l'âge médian au premier mariage est de 18,6 ans. Parmi les femmes âgées de 15 à 19 ans, 23,8 % sont mariées.

<sup>30</sup> Rapport sur les OMD, Gambie, 2014.

<sup>31</sup> Ministère de la justice, rapport annuel de l'Agence nationale pour l'aide juridictionnelle et du secrétariat sur le règlement des différends, 2015/2015.

Commission commune des comptes publics et à la Commission des entreprises publiques de l'Assemblée nationale, qui ont été renforcés pour améliorer la responsabilisation, ce qui devrait promouvoir la gouvernance économique.

9. Le PNUD a aidé à aplanir les difficultés repérées dans l'examen à mi-parcours du plan d'action du programme de pays 2012-2016, et dans l'examen à mi-parcours du Programme d'accélération de la croissance et de création d'emplois 2014. L'aide du PNUD à la formulation des politiques et des plans sectoriels ont amélioré la coordination et le suivi des plans à moyen terme. Le PNUD a aidé à rédiger le rapport sur les OMD en Gambie et il a soutenu des forums de développement; il s'efforce de renforcer les statistiques et a contribué à la formulation de politiques et de stratégies efficaces favorables aux pauvres<sup>32</sup>. Il apporte son soutien à un examen des dépenses publiques sectorielles, en vue de la préparation d'une politique de protection sociale. Le PNUD et l'Union africaine ont facilité l'élaboration de l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique<sup>33</sup>.

10. Le PNUD, avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a aidé à rédiger le texte de la loi créant une commission des droits de l'homme et le Rapport sur l'examen périodique universel 2014 et il a aidé la Gambie à remplir les obligations prévues par les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'introduction officielle de la taxe à la valeur ajoutée, en partenariat avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, a permis d'augmenter les recettes publiques<sup>34</sup>. À l'avenir, l'appui apporté cherchera à améliorer la gestion des dépenses publiques, à restaurer la stabilité macroéconomique et à mettre au point des politiques répondant aux besoins des femmes rurales et des jeunes chômeurs.

11. En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD a piloté le projet Songhai grâce à la coopération Sud-Sud et a ensuite reproduit ce modèle, ce qui a permis de créer 165 emplois. Quarante-cinq jeunes Gambiens ont reçu une formation aux compétences de l'entreprise individuelle et 256 hectares de terre ont été défrichés. Les femmes sont, à 40 %, les bénéficiaires de cette activité.

12. Bien que la Gambie soit l'un des 10 pays les moins aidés au monde<sup>35</sup>. L'avantage comparatif du PNUD en matière de gouvernance économique et politique, de développement du capital humain, d'élimination de la pauvreté et de progression de la résilience s'est révélé efficace dans la mobilisation des ressources pour la programmation, et une collaboration effective avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres partenaires des Nations Unies sur la réforme des politiques a amélioré l'efficacité du développement. Ce soutien se poursuit, alimenté par des études analytiques sur le renforcement institutionnel et l'élaboration de politiques et stratégies favorables aux pauvres; cela met le PNUD en position d'être une source majeure de réflexion pour le dialogue sur les politiques et le renforcement des

<sup>32</sup> Le rapport national sur le développement, qui porte sur l'emploi des jeunes, a amené à formuler un programme d'action pour la jeunesse, au niveau des politiques, et à examiner et reformuler la politique de la jeunesse et la stratégie du pays à cet égard.

<sup>33</sup> Inclut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans un cadre juridique et institutionnel.

<sup>34</sup> Le rapport de l'impôt au produit intérieur brut a légèrement augmenté, passant de 15 % en 2007 à 17 % en 2015 (PNUD, 2015), selon la note de politique sur la mobilisation des ressources intérieures de la Gambie, 2015.

<sup>35</sup> Selon le rapport de 2011 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Gambie est l'un des 10 pays les moins aidés au monde. Quelques donateurs seulement, comme la Commission européenne, le FMI et les Nations Unies, sont présents dans le pays.

capacités, et un agent essentiel de coordination des programmes internationaux tels que les objectifs de développement durable. Les enseignements tirés de l'aide passée ont aidé à concevoir le projet de programme de pays.

13. Le programme proposé repose sur le principe d'une accélération d'une croissance économique durable, profitant à tous, renforcée par une conception synthétique de la résilience qui encourage une gestion durable de l'économie, des ressources naturelles et de l'environnement, par la création de capacités dans les institutions nationales et la population et en mettant en avant les domaines d'importance stratégique où des effets multiplicateurs sont possibles. L'élaboration de politiques factuelles, s'inspirant des enseignements dégagés d'interventions menées en aval, sera poursuivie en priorité pour promouvoir la croissance, l'inclusion sociale et l'autonomisation des femmes, des jeunes<sup>36</sup> et des ruraux pauvres, par le développement des qualifications, la création d'emplois, la production de revenus et l'amélioration de la résilience selon des méthodes novatrices. Les principales composantes sont la réforme de la gouvernance et la création de partenariats visant à ouvrir l'espace financier par de nouveaux investissements privés, ainsi que l'application de l'APD et de l'investissement étranger direct pour compléter les ressources nationales afin d'accélérer une croissance profitant à tous et la réalisation des objectifs de développement durable.

## II. Priorités du programme et partenariats

14. Conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2021, et au plan stratégique du PNUD 2014-2017, l'aide du PNUD portera sur : a) la poursuite d'une croissance économique pour tous et d'une élimination de la pauvreté; b) l'amélioration de la gouvernance et de l'exercice des droits de l'homme; et c) une action pour l'environnement et la résilience. Le PNUD tirera parti de son avantage comparatif en cherchant à éliminer les causes profondes de vulnérabilité<sup>37</sup> afin d'accélérer la croissance, d'améliorer la résilience et d'encourager une bonne gouvernance tout en complétant les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies. Les stratégies retenues sont conformes aux objectifs du programme d'action pour l'après-2015, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme d'action d'Istanbul. Le bureau de pays dispose de ressources humaines et financières limitées et doit bien cibler les éléments du programme.

15. Les examens à mi-parcours ont montré que le PNUD avait aidé à formuler une stratégie de résilience climatique et l'adoption de pratiques agricoles viables à terme par les petits exploitants, la remise en état des écosystèmes de mangrove et la protection des côtes, et des systèmes d'alerte précoce pour une meilleure planification et une meilleure gestion des effets des catastrophes et des chocs liés au climat. Le PNUD aide à préparer une législation et la formulation de politiques d'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales et à promouvoir les énergies renouvelables.

---

<sup>36</sup> Selon la politique nationale de la jeunesse, les jeunes sont les personnes âgées de 15 à 35 ans.

<sup>37</sup> Précarité des institutions de prestation de services économiques et sociaux, fragilité des systèmes de gouvernance, fréquence des événements météorologiques extrêmes, absence d'un système intégré d'alerte précoce et d'un système de gestion des risques de catastrophe, faible dotation de ressources naturelles et accroissement rapide de la population.

### **Croissance économique pour tous et élimination de la pauvreté**

16. Le PNUD s'attaquera aux corrélations entre pauvreté, inégalité et exclusion, et pour cela apportera un soutien en amont et en aval et s'appuiera sur les réalisations du cycle actuel du programme : planification sur la base de données factuelles; amélioration des moyens d'existence et de l'emploi; croissance profitant à tous; et protection sociale. En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement, le PNUD aidera le Ministère du plan et des politiques récemment créé, et le Bureau gambien de statistique. Il travaillera avec les principaux ministères techniques pour faire correspondre les ressources aux priorités du pays et procéder à des évaluations des risques pesant sur les objectifs de développement; il aidera à mobiliser les ressources. Le PNUD préparera des analyses de qualité comme le rapport national sur le développement humain, le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable et d'autres études pertinentes. Cela devrait améliorer les conditions de la planification, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation des politiques sur la base de données factuelles, dans l'esprit des objectifs de développement durable.

17. Il aidera à renforcer la capacité des institutions compétentes de concevoir et de mener des interventions de développement des capacités et de l'entreprise<sup>38</sup> pour augmenter l'emploi et améliorer la productivité et pour sortir durablement de la pauvreté des groupes cibles dans le centre et l'ouest du pays. Le PNUD consacra officiellement le lien entre mise en valeur des compétences et promotion des exportations pour exploiter ce lien; il aidera à renforcer les liens avec les institutions de microfinance pour aider les populations locales à augmenter leur production, à créer de la valeur ajoutée et à aider à diversifier l'économie en partenariat avec le FENU. En réduisant la pauvreté et l'inégalité, le PNUD cherchera à faciliter l'application de la politique et de la stratégie de protection sociale par des programmes complets de protection sociale visant les enfants, les femmes et les jeunes les plus vulnérables, conformément à l'objectif de développement durable consistant à ne laisser personne de côté. Cela aidera à réaliser les ODD 1, 8,10 et 17.

### **Gouvernance et droits de l'homme**

18. Ce programme cherchera à consolider les réformes liées à la gouvernance par le renforcement des institutions nationales chargées de promouvoir la démocratie, la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice, la lutte contre la corruption par de meilleurs moyens de responsabilisation et de transparence, et à promouvoir le respect de la légalité par des méthodes innovantes visant à atteindre les plus pauvres. Le PNUD s'attachera à l'ensemble des liens de causalité entre gouvernance politique et économique afin d'améliorer la gestion de l'économie pour mieux éliminer la pauvreté par des relations bilatérales et multilatérales; cela devrait avoir des conséquences positives pour l'investissement étranger direct, la croissance des entreprises et l'augmentation des recettes publiques.

19. Le PNUD facilitera l'accès à la justice en aidant les autorités chargées de l'application de la loi à fournir des services afin d'administrer la justice et d'aider les institutions de défense des droits de l'homme, d'accroître la participation des

<sup>38</sup> Des interventions choisies des initiatives d'Empretec et de Songhai seront élargies pour atteindre un plus grand nombre de femmes et de jeunes au chômage.

citoyens à la prise des décisions et aux élections et faire respecter la légalité; pour cela il s'adressera à son réseau mondial par la coopération Sud-Sud et triangulaire. S'appuyant sur les enseignements dégagés lors du cycle 2012-2016, le programme améliorera les bases d'une coordination de services de qualité dans l'administration de la justice au profit des pauvres, notamment des enfants et des femmes, par l'aide juridictionnelle et par l'évaluation des résultats de développement. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations de la société civile, le PNUD mettra à profit sa neutralité, sa faculté de convoquer des débats et de préconiser des solutions à des problèmes sensibles, aux risques liés à la gouvernance et des stratégies d'atténuation. Le soutien à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes visera à une bonne application des politiques dans ce domaine par le programme conjoint Gouvernement gambien-système des Nations Unies. Le PNUD continuera à recommander l'application de la loi créant une commission nationale des droits de l'homme et à soutenir les mécanismes de suivi des droits de l'homme.

20. Le programme cherchera à accroître la participation des citoyens et à renforcer les capacités des institutions de contrôle et de responsabilisation, le Conseil national pour l'éducation civique et l'Association des organisations non gouvernementales. Il aidera à appliquer le cadre d'engagement des citoyens; pour cela il visera les médias tout en cherchant à donner aux femmes et aux groupes exclus les moyens de s'exprimer. L'application de la politique et stratégie de décentralisation sera prioritaire dans la création de capacités et aidera à réaliser les ODD 5 et 16.

### **Environnement et résilience**

21. Le PNUD aidera à appliquer des mesures basées sur des données factuelles pour améliorer la résilience aux effets des catastrophes, améliorer les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des populations à risque, et à intervenir de façon appropriée, coordonnée et opportune en cas de risques ou de chocs extérieurs. Le PNUD dirigera l'application du programme de lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la résilience par des partenariats avec des organismes nationaux et internationaux<sup>39</sup>. Cette aide permettra au Gouvernement gambien d'appliquer la politique nationale relative au changement climatique de 2015 et l'Accord de Paris conclu à la 21e session de la Conférence des Parties; elle encouragera la gestion des ressources naturelles et le lancement de l'initiative « Énergie durable pour tous », la politique de réduction du risque de catastrophe 2014-2017 et le plan de développement des énergies renouvelables. Le PNUD renforcera la capacité du pays d'évaluer, de coordonner la gestion des risques de catastrophe liés au climat et d'intervenir au mieux. Il aidera à appliquer la stratégie de protection de la biodiversité avec son plan d'action et à mieux gérer les zones protégées, à mieux utiliser les ressources naturelles et à poursuivre le reboisement des terres dégradées, par une politique d'affectation des sols.

22. Le PNUD aidera à appliquer systématiquement les plans de développement à faible niveau d'émissions et introduira la résilience face au climat, la gestion et l'évaluation des risques et poursuivra le développement de systèmes d'alerte précoce et l'application de mesures prioritaires d'atténuation et d'adaptation afin de réduire la vulnérabilité dans l'ensemble des secteurs clefs de l'économie. Le PNUD,

---

<sup>39</sup> Les objectifs de développement durable, les accords multilatéraux sur l'environnement, le Protocole de Montréal et le programme Capacités 21.

par son aide, améliorera l'efficacité du relèvement après une catastrophe, la remise en état des écosystèmes dégradés et des points d'eau dégradés, ainsi que la construction d'infrastructures à l'épreuve du climat. L'élaboration de plans climatiques sera d'importance critique pour la mobilisation des ressources. Le PNUD introduira à cet effet des techniques de production novatrices liées aux chaînes de valeur agricoles afin de faciliter l'adaptation des populations locales au changement climatique. Le programme recherchera le concours du secteur privé pour la solution des problèmes de gestion des ressources naturelles.

23. Le PNUD aidera la Gambie à avoir accès au Fonds vert pour le climat et aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans l'application de ses obligations nationales<sup>40</sup>, tout en poursuivant le dialogue et en étudiant les possibilités de financement avec le Qatar, la Commission européenne et le Gouvernement japonais. La coopération Sud-Sud et triangulaire devrait aider à réduire la pauvreté locale, à valoriser les énergies renouvelables et l'avènement d'une économie verte. Cette composante aidera à réaliser les ODD 12, 13, 15 et 17.

24. S'appuyant sur l'expérience acquise durant la période d'application des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et mettant à profit son rôle directeur au sein du Groupe des partenaires de développement, le PNUD apportera un soutien stratégique à la réalisation des objectifs de développement durable<sup>41</sup> en travaillant avec le Gouvernement gambien, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et autres partenaires.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

25. Le programme de pays sera exécuté en collaboration avec les principaux homologues nationaux afin d'assurer l'appropriation, la direction et la responsabilité de l'appui fourni par le PNUD pour obtenir les résultats recherchés. Différentes modalités – mise en œuvre au niveau national, ou par des ONG, ou encore mise en œuvre directe par le PNUD, ou une combinaison de ces modalités – seront sélectionnées pour maximiser l'efficacité, la souplesse des opérations et la contribution du PNUD au développement. Les partenaires d'exécution seront choisis de manière à renforcer la viabilité et sur la base des avantages comparatifs et de l'évaluation de leurs capacités. Le PNUD fournira l'appui nécessaire aux partenaires d'exécution nationaux pour combler les lacunes de leurs capacités. Des procédures accélérées seront adoptées pour répondre en temps voulu aux situations de crise et réagir au mieux aux demandes nouvelles d'appui adressées au PNUD.

26. Pour l'exécution nationale et la mise en œuvre directe, et conformément à la décision 2013/2 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité au regard du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Le PNUD appliquera les principes harmonisés concernant les transferts de fonds en coordination avec les partenaires des Nations Unies. L'utilisation de ces procédures, notamment par une évaluation macro ou micro, atténuera le risque d'insuffisance de capacités d'application.

<sup>40</sup> Les obligations sont celles résultant des conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

27. Le PNUD s'assurera que le bureau de pays est doté des ressources humaines, structures et systèmes de gestion adéquats pour mettre en œuvre le programme de pays. La viabilité financière du bureau de pays sera régulièrement revue pour assurer l'utilisation optimale des ressources et les meilleurs ratios de gestion. Il s'emploiera à recueillir au mieux les contributions du gouvernement hôte pour accroître sa capacité d'exécution conformément aux directives concernant les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs<sup>42</sup>. Les capacités du personnel seront renforcées par une formation continue et grâce à des programmes d'échange. Le bureau de pays utilisera les ressources du Centre régional de services pour augmenter sa capacité d'exécution et il aura recours à une démarche novatrice consistant par exemple à attirer de jeunes diplômés qualifiés dans le cadre de stages pour renforcer les capacités du personnel.

28. Les incertitudes de la dynamique économique et politique vont sans doute persister, exposant le programme à des risques considérables : une mobilisation insuffisante de ressources, compte tenu des préoccupations des donateurs au sujet de la gouvernance de la Gambie, des taux d'attrition élevés au sein de l'administration gambienne et l'exode des cerveaux, la perte de mémoire institutionnelle et le manque de continuité dans l'action aggraveront la faiblesse des partenaires d'exécution et les perturbations suscitées dans la mise en œuvre du programme du fait des élections législatives et locales prévues. Le bureau de pays élaborera un plan d'urgence pour répondre aux risques électoraux et mettra régulièrement à jour le plan de continuité des opérations. Sur la base de la contribution prévue déterminée au niveau national pour la Gambie, le PNUD appuiera les réformes visant à réduire l'effet du changement climatique. En ce qui concerne les risques liés à la mobilisation des ressources, le bureau de pays s'emploiera à trouver des sources de financement nouvelles et novatrices<sup>43</sup> et à aider le Gouvernement à recenser les sources de financement nationales, notamment grâce à des gains d'efficacité dans l'affectation des ressources et leur utilisation. Le bureau de pays renforcera l'assurance de la qualité des projets et rendra plus rigoureuses les garanties sociales et environnementales pour la durabilité; il réaffirmera le caractère cohérent, flexible et novateur de la conception du programme, des systèmes de collecte de données et des principes d'une communication des résultats fondée sur des données factuelles et des méthodes de communication permettant de tirer les enseignements de l'expérience et d'augmenter l'échelle des pratiques optimales.

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La responsabilité des directeurs de programme aux niveaux national et régional et à celui du siège est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD et le contrôle interne.

---

<sup>41</sup> Le programme de pays aidera à réaliser principalement les objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10, 12, 13, 15, 16 et 17.

<sup>42</sup> Les contributions du Gouvernement au coût du bureau local ont été en partie collectées durant l'actuel programme. Le bureau de pays mettra en place un mécanisme permettant d'assurer le paiement intégral des futurs coûts encourus en Gambie.

<sup>43</sup> Le bureau de pays travaillera avec les nouveaux donateurs tels que la Chine pour étudier les options de coopération, tout en visant les fonds thématiques tels que le fonds de la Commission européenne pour les migrations, le FEM et le Fonds vert pour le climat.

## IV. Suivi et évaluation

30. Axée les résultats, la plateforme de suivi et d'évaluation du programme de pays<sup>44</sup> sera alignée sur le cadre de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur le système national déjà existant. La plupart des données permettant de suivre l'appui du PNUD au niveau des résultats sont fournies par les systèmes nationaux<sup>45</sup>. Le PNUD, en collaboration avec ses partenaires<sup>46</sup>, renforcera les capacités nationales en matière de statistique. Cela permettra au pays de contrôler son propre plan de développement et de faire rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des indicateurs de réalisation du programme.

31. Le bureau de pays renforcera sa capacité de collecte, d'analyse et d'utilisation des données pour suivre de près la contribution du programme aux changements importants attendus. Au moins 5 % des ressources du programme seront réservées pour couvrir les coûts du suivi, de l'évaluation et des études nécessaires. Le marqueur égalité hommes-femmes du PNUD sera utilisé pour suivre les dépenses et améliorer la planification et les décisions. Le nouveau programme intensifiera son action dans le suivi et la mise en service en temps réel du suivi par des modalités spécifiques, mesurables, pertinentes et repérables de collecte de données ventilées par sexe pour assurer l'évaluation continue de la contribution du PNUD.

32. Une stratégie de communication pour les partenariats et la mobilisation des ressources sera formulée pour accroître la transparence, la visibilité et l'impact des interventions du PNUD et son autorité intellectuelle dans les domaines de priorité.

33. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est assorti de conseils qui en suivent les réalisations, et ces conseils superviseront continuellement les contributions des Nations Unies et du PNUD à ces réalisations, adaptant au besoin les stratégies suivies par le programme de pays. Le groupe interinstitutions de suivi et d'évaluation permettra de suivre les résultats d'ensemble et la mise à l'essai des théories du changement. Le bureau de pays procédera à des évaluations afin de déterminer les progrès accomplis et les enseignements tirés, et de repérer les difficultés pour en proposer des solutions. Les projets seront soumis à un examen systématique pour assurer le respect des mesures de protection de l'environnement et de protection sociale.

<sup>44</sup> Dans le cadre du programme de pays et du système de suivi et d'évaluation, des recherches et des études pluriannuelles sur les grandes questions de politique seront commandées à des centres de réflexion, des universités et au secteur privé afin de tester les théories sous-jacentes du changement. Leurs conclusions faciliteront l'apprentissage et l'adaptation aux stratégies et produits du programme.

<sup>45</sup> L'évaluation préliminaire des données à établir pour l'établissement du rapport sur les objectifs de développement durable en Gambie montre qu'environ 36 % des données étaient disponibles pour mener à bien le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au cours des 15 dernières années. S'agissant des 100 indicateurs d'objectifs déjà définis, les données à jour sont très limitées. Trente-deux pour cent de ces indicateurs s'appuient sur des données qui datent de moins de trois ans (document de synthèse du PNUD sur le manque de données pour réaliser et suivre les objectifs de développement durable, 2015).

<sup>46</sup> Banque mondiale, FMI, Banque africaine de développement et autres organismes des Nations Unies.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Gambie (2017-2021)

**Priorité ou objectif du pays :** 1 et 3. Accélérer la croissance économique, préserver l'agriculture et les ressources naturelles pour la sécurité alimentaire

**Réalisations 1 et 3.2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) :** En 2021, l'économie de la Gambie sera inclusive et durable et permettra de réduire la pauvreté des groupes vulnérables.

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique :** la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
<p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Croissance du PIB réel, 2017-2021 <b>Niveau de référence :</b> 4,2 % (2016) <b>Niveau cible :</b> 7 %</p> <p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,75 dollar par jour <b>Niveau de référence :</b> 48,4 % (2010) <b>Niveau cible :</b> 20 %</p> <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> PIB réel par habitant <b>Niveau de référence :</b> 271 dollars (2014) <b>Niveau cible :</b> 1 250 \$ (Vision 2020)</p> <p><b>Indicateur 1.1.4 :</b> Chômage des 18-65 ans <b>Niveau de référence :</b> Population 29,2 %; Ruraux : 31,1 %;</p>	<p>Comptes nationaux Rapports annuels sur les projets</p> <p>Enquête intégrée sur les ménages</p> <p>Comptes nationaux</p> <p>Enquête sur la main-d'œuvre</p>	<p><b>Produit 1.1 : Les institutions nationales et territoriales sont à même de réaliser les transformations structurelles des capacités productives qui sont viables et contribuent à l'emploi et aux moyens d'existence.</b></p> <p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Nombre de stratégies sensibles à la parité, aux niveaux national et territorial, qui créent des emplois et améliorent les moyens d'existence <b>Niveau de référence :</b> 3 stratégies sectorielles, 0 stratégie régionale<sup>47</sup> <b>Niveau cible:</b> 6 stratégies sectorielles, 4 stratégies régionales</p> <p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Nombre de mesures qui élargissent et diversifient la base productive <b>Niveau de référence :</b> 0 niveau central; 2 milieu urbain; 0 milieu rural<sup>48</sup> <b>Niveau cible :</b> 2 niveau central; 3 milieu urbain; 6 milieu rural</p> <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> Nombre de nouveaux emplois et autres moyens d'existence créés, ventilés par sexe et âge <b>Niveau de référence :</b> 700 hommes; 600 femmes; 600 jeunes; total : 1 100</p>	<p>Ministères de la jeunesse et des sports, du commerce, de l'industrie et de l'emploi (MOTIE), des finances et des affaires économiques (MOFEA), de la protection sociale, de l'énergie</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 8 000</b> <b>Autres ressources : 6 000</b></p>

<sup>47</sup> Source : Budget de l'État et rapports du MOTIE. Fréquence : annuelle.

<sup>48</sup> Source : Budget de l'État et rapports sectoriels. Fréquence : annuelle.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)
Citadins : 28,4 %; Hommes : 20,9 % Femmes : 38,3 %, 2012 <b>Niveau cible</b> : 10 %		<b>Niveau cible</b> : 2 000 hommes, 2 000 femmes, 1 000 jeunes; total : 4 000		
		<b>Produit 1.2 : Les options d'une protection sociale inclusive et durable sont facilitées.</b>		
		<b>Indicateur 1.2.2</b> : Proportion d'enfants, de femmes et de jeunes vulnérables recevant des prestations sociales, par sexe		
		<b>Niveau de référence</b> : 50 000 (29 000 femmes, 10 000 jeunes) <sup>49</sup>		
		<b>Niveau cible</b> : 220 000 (100 000 femmes, 120 000 jeunes) <sup>50</sup>		
		<b>Produit 1.3 : Renforcement de la capacité des institutions nationales et territoriales de fournir des services de base améliorés et de formuler des stratégies et plans favorables aux pauvres et sensibles à la parité</b>		
		<b>Indicateur 1.3.1</b> : Nombre d'administrations nationales et territoriales dotées de systèmes fonctionnels de planification, budgétisation et suivi	Bureau gambien de statistique	
		<b>Niveau de référence</b> : 2 <sup>51</sup>	Ministère du plan et des politiques	
		<b>Niveau cible</b> : 6 <sup>52</sup>	Ministère des finances et des affaires économiques	
		<b>Indicateur 1.3.2</b> : Nombre d'enquêtes statistiques nationales produisant des politiques et plans détaillés sensibles à la parité		
		<b>Niveau de référence</b> : 2 <sup>53</sup>		
		<b>Niveau cible</b> : 5		

<sup>49</sup> Estimation supposant que 5 % seulement des groupes vulnérables sont actuellement couverts par les mesures de protection sociale.

<sup>50</sup> *Source* : Rapport sur l'enquête sur la protection sociale. Fréquence : tous les deux ans.

<sup>51</sup> Ministères des finances et des affaires économiques et Ministère du commerce, de l'industrie et de l'emploi.

<sup>52</sup> Deux institutions nationales (Ministères du plan et des finances) et quatre institutions territoriales.

<sup>53</sup> Échelle 1 à 5. 1 : faible; 2 : en dessous de la moyenne; 3 : moyenne; 4 : au-dessus de la moyenne; 5 : élevé.

**Priorité ou objectif du pays** : Améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption

**Réalisation 1.2 du PNUAD** : Des réformes institutionnelles sont appliquées pour assurer le respect de la légalité et garantir la protection des droits de l'homme de tous, notamment par l'accès à la justice, l'égalité des sexes, des services de base et une participation démocratique à la prise des décisions.

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique** : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
<p><b>Indicateur 1.2.1</b> : Indice de gouvernance : classement à l'indice Mo Ibrahim et évaluation des politiques et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Indice Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) : 51,6 (2014); CPIA : 3,1 (2015)</p> <p><b>Niveau cible</b> : IIAG : 55; CPIA : 3,2 (2021)</p> <p><b>Indicateur 1.2.3</b> : Participation des électeurs</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 70 %</p> <p><b>Niveau cible</b> : 85 %</p> <p><b>Indicateur 1.2.4</b> : Pourcentage de femmes siégeant dans les conseils locaux et à l'Assemblée nationale</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 9 %; Collectivités locales (LGA) : 12 %</p> <p><b>Niveau cible</b> : 20 %; LGA : 30 %</p>	<p>Indice Ibrahim de gouvernance en Afrique</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Examen périodique universel</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Base de données sur la participation électorale et les résultats des élections (Commission électorale indépendante)</p> <p>Rapports du Bureau de la condition féminine</p> <p>Rapport annuel de l'Assemblée nationale</p> <p>Rapport du Ministère de la justice</p> <p>Rapport annuel de l'Assemblée nationale</p>	<p><b>Produit 2.1 : Les institutions électorales remplissent leurs principales fonctions pour améliorer la responsabilisation, la participation et la représentation, notamment pour les transitions pacifiques.</b></p> <p><b>Indicateur 2.1.1</b> : Proportion d'électeurs inscrits, par sexe</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Élection présidentielle : 82 %; législatives : 50 %; locales : 12 % (2011-2013)<sup>54</sup></p> <p><b>Niveau cible</b>: Élection présidentielle : 88 %; législatives : 65 %; locales : 40 % (2016-2018)</p> <p><b>Indicateur 2.1.2 : Nombre de candidates aux élections locales et nationales</b></p> <p><b>Niveau de référence</b> : 20/114 aux élections locales; 4/48 aux législatives<sup>55</sup></p> <p><b>Niveau cible</b> : 40/114 aux élections locales; 15/55 aux législatives</p> <p><b>Produit 2.2 : Le système judiciaire est mieux capable d'administrer une justice accessible, efficace et responsable pour tous, en particulier les femmes et les groupes vulnérables</b></p> <p><b>Indicateur 2.2.1</b> : Nombre de centres d'aide juridictionnelle créés</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 3</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p>	<p>Ministère de la justice</p> <p>Gambia Press Union</p> <p>Conseil national de l'instruction civique</p> <p>Coalition pour les élections</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Commission électorale indépendante</p> <p>Comité consultatif interpartis</p> <p>Assemblée nationale</p> <p>Association des ONG (TANGO)</p> <p>Commission commune des comptes publics</p> <p>Commission des entreprises publiques</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 5 500</b></p> <p><b>Autres ressources : 4 000</b></p>

<sup>54</sup> *Source* : Rapports de la Commission électorale indépendante. Fréquence : annuelle.

<sup>55</sup> Conseil national de l'instruction civique. Fréquence : annuelle.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
		<p><b>Indicateur 2.2.2</b> : Nombre de bénéficiaires, en particulier de femmes et de groupes vulnérables, utilisant les centres d'aide juridictionnelle, par sexe</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 672 affaires, 40 % concernant des femmes</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3 000 affaires, 60% concernant des femmes</p> <p><b>Produit 2.3 : Des mesures sont prises pour un engagement effectif et transparent de la société civile, notamment des associations de femmes, au développement national.</b></p> <p><b>Indicateur 2.3.1</b> : Nombre d'organisations de la société civile, dont des associations de femmes, utilisant des plateformes et réseaux pour participer à l'administration nationale et locale et à la prise des décisions</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 2<sup>56</sup></p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Produit 2.4 : Amélioration des capacités pratiques des institutions de contrôle et d'audit dans la vie publique</b></p> <p><b>Indicateur 2.4.1</b> : Nombre de rapports d'audit et de rapports de performance du Bureau national de l'audit qui sont en retard</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 rapport d'audit; 40 rapports de performance</p> <p><b>Niveau cible</b> : 0 rapport d'audit; 0 rapport de performance</p>		

<sup>56</sup> Rapport de la TANGO. Fréquence : annuelle.

**Priorité ou objectif du pays** : Accélération et maintien de la croissance économique

**Réalisation 3.3. du PNUAD** : En 2021, les institutions nationales et la population sont à même de gérer les risques de catastrophe, lutter contre le changement climatique et améliorer leur résilience.

**Réalisation correspondante 5 du plan stratégique** : les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)</i>
<p><b>Indicateur 4.1.1</b> : Nombre d'institutions responsables de la gestion des risques de catastrophe dotées de ressources humaines adéquatement formées</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 <b>Niveau cible</b> : 8</p> <p><b>Indicateur 4.1.2</b> : Émissions de dioxyde de carbone par habitant (en tonnes)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0,3 <b>Niveau cible</b> : 0,01</p>	<p>National Disaster Management Agency (MDMA), rapports annuels des activités</p> <p>Rapport de la Gambie à la CCNUCC; rapport sur la contribution prévue déterminée au niveau national</p> <p>Rapports du Ministère de l'environnement, du changement climatique, des forêts et de la faune et flore sauvages</p>	<p><b>Produit 3.1 : Des dispositions sont prises pour la prévention des conséquences des catastrophes naturelles</b><sup>57</sup>.</p> <p><b>Indicateur 3.1.1</b> : Nombre de systèmes d'alerte précoce aux risques de catastrophe naturelle et d'origine humaine</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 1 <b>Niveau cible</b> : 8</p> <p><b>Indicateur 3.1.2</b> : Nombre de plans d'intervention d'urgence aux niveaux national et territorial après une catastrophe dotés de ressources financières et humaines, de capacités et de procédures opérationnelles adéquates</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 <b>Niveau cible</b> : 1 au niveau central, 8 plans régionaux</p> <p><b>Indicateur 3.1.3</b> : Existence de responsabilités institutionnelles bien définies et de mécanismes de coordination pour la gestion du risque de catastrophe et du risque climatique aux niveaux national et territorial</p> <p><b>Niveau de référence</b> : Au niveau national<sup>58</sup> <b>Niveau cible</b> : Au niveau national – 8 au niveau régional; 48 au niveau des districts</p> <p><b>Indicateur 3.1.4</b> : Pourcentage de population à risque couverte par des plans nationaux et locaux de prévention des catastrophes<sup>59</sup></p>	<p>NDMA</p> <p>Agence nationale de l'environnement</p> <p>Société gambienne de la Croix-Rouge</p> <p>Concern Universal</p> <p>Ministère de l'environnement</p> <p>Ministère des collectivités locales</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 1 500</b></p> <p><b>Autres ressources : 30 000</b></p>

<sup>57</sup> Crises géophysiques, climatiques ou causées par l'homme, à tous les niveaux de l'administration et des collectivités locales.

<sup>58</sup> *Source* : Rapports du NDMA et sur les ressources en eau. Fréquence : annuelle.

<sup>59</sup> Procédures d'évacuation, stock, opérations de sauvetage, protocoles de communication et plans de relèvement.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)
		<p><b>Niveau de référence</b> : 15 % (5 % de femmes)  <b>Niveau cible</b> : 50 % (25 % de femmes)</p>		
		<p><b>Produit 3.2 : Gestion du risque de catastrophe et du risque climatique attentive à la parité, intégrée dans le plan de développement et les budgets des principaux secteurs<sup>60</sup></b></p>		
		<p><b>Indicateur 3.2.1</b> : Nombre de districts dotés de plans ou stratégies d'amélioration de la résilience aux effets du changement climatique</p>		
		<p><b>Niveau de référence</b> : 0  <b>Niveau cible</b> : 2</p>		
		<p><b>Produit 3.3 : Augmentation d'échelle des mesures appliquées d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique</b></p>		
		<p><b>Indicateur 3.3.1</b> : Nombre de systèmes en place permettant de suivre, publier et vérifier l'utilisation des fonds climatiques</p>		
		<p><b>Niveau de référence</b> : 2<sup>61</sup>  <b>Niveau cible</b> : 5</p>		
		<p><b>Indicateur 3.3.2</b> : Nombre de plans, stratégies, politiques et programmes complets tendant à réduire les émissions et à améliorer la résilience climatique</p>		
		<p><b>Niveau de référence</b> : 3<sup>62</sup>  <b>Niveau cible</b> : 6</p>		
		<p><b>Produit 3.4 : Des solutions inclusives et durables sont adoptées pour améliorer l'accès et l'efficacité des sources d'énergie renouvelables<sup>63</sup>.</b></p>		

<sup>60</sup> Eau, agriculture, santé et éducation.

<sup>61</sup> NDMA, Département des ressources en eau. Rapports annuels.

<sup>62</sup> NDMA, rapports du Département des ressources en eau. Fréquence : annuelle.

<sup>63</sup> Énergie renouvelable hors réseau.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars)
		<p><b>Indicateur 3.4.1</b> : Nombre de nouveaux partenariats de développement pour des solutions énergétiques meilleures, efficaces et durables à l'intention des populations ou groupes non desservis, dont les femmes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 1<sup>64</sup></p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p>		
		<p><b>Indicateur 3.4.2</b> : Proportion de la population ayant accès à l'énergie</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 37 %<sup>65</sup></p> <p><b>Niveau cible</b>: 76 %</p>		
		<p><b>Produit 3.5 : Les administrations nationales et territoriales améliorent la conservation, la gestion durable et l'utilisation viable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes.</b></p>		
		<p><b>Indicateur 3.5.1</b> : Nombre de collectivités profitant d'une gestion durable des ressources naturelles</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 5 collectivités (85 % d'associations de femmes)</p> <p><b>Niveau cible</b>: 8 collectivités (90 % d'associations de femmes)</p>	<p>Ministère de l'environnement, du changement climatique, de l'eau, de la flore et faune sauvages et des pêcheries</p> <p>Agence nationale de l'environnement</p>	
		<p><b>Indicateur 3.5.2</b> : Nombre de zones protégées créées et gérées pour la conservation de la biodiversité</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 5</p> <p><b>Niveau cible</b> : 10</p>		

<sup>64</sup> Rapports sectoriels annuels.

<sup>65</sup> Comité national des eaux et d'électricité, rapports annuels.